



Ligue d'Aéro-Modélisme du Centre Val de Loire

lamcvl@comite.ffam.asso.fr

Siège social : « La Valette » 18170 St-Pierre les Bois – Tél : 02 48 56 21 42

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE du 07 décembre 2019 à St-Martin le Beau (37)

L'an deux mille dix-neuf, le sept décembre à 09 heures 30, les membres du comité directeur de l'association dénommée Ligue d'Aéromodélisme du Centre Val de Loire (LAM CVL) se sont réunis dans les locaux du club local d'aéromodélisme à St-Martin le Beau (37) sur convocation du président par lettre informatisée (pièce jointe).

Il a été dressée une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant présent. Le quorum étant atteint la réunion a débuté à 09 heures 45.

Claude SCHNÜRER a présidé la réunion du comité directeur en sa qualité de président de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE et a remercié le président du club local nous permettant d'user de ses locaux pour cette réunion. Ce dernier a été présent à la réunion.

Le président a rappelé l'ordre du jour.

Voir annexe jointe.

1°) Point financier :

Le trésorier de la LAM présente le budget. Le solde de la ligue seule est de 14.642,60 euros. Le total avec ce qui reste des départements est de 24.206,42 euros.
Voir le tableau en annexe.

2°) Bilan des actions de formation :

Une vue rapide des ailes, brevets et QPDD est faite. Le nombre des épreuves passées en 2019 est sensiblement identique aux années précédentes.

3°) Subventions individuelles / aux clubs :

Deux demandes individuelles de bourses sont présentées aux membres du CODIR. Il s'agit de Nicolas CHANSARD (F5J) et Léo CHENE (vol libre). Claude SCHNÜRER qui s'est trouvé en Slovaquie lors du championnat du monde de planeurs F5J a pu constater le niveau et la motivation du jeune Nicolas CHANSARD. Jacques BLANCHARD connaissant personnellement le jeune Léo CHENE le côtoyant lors des différents concours et championnats, confirme également le niveau de ce concurrent. Il est décidé d'augmenter les montants alloués à ces deux compétiteurs. 500 euros par personnes sont votés. Le trésorier enverra rapidement aux clubs concernés un chèque pour remise aux intéressés. Les clubs concernés sont invités à faire figurer dans leurs comptes rendus annuels cette dotation. Deux bourses d'un montant de 100 euros sont également attribuées à deux jeunes de la Ligue ayant participé aux championnats de France Electro7 : CHAMBLET Joël et TESSIER Lucas.

Le CODIR confirme les subventions prévues aux jeunes pour les passages ailes argent (9) et or (1) (150 € pour aile argent – 200 € pour aile or). Les chèques accompagnés d'une lettre seront envoyés dès que possible par le trésorier. Les clubs sont invités à mentionner l'aide de la ligue aux intéressés.

Une demande de subvention est faite par le club « Air Model Club du Loiret » pour l'organisation du championnat de France Electro 7 en 2020. Sur le principe, étant un championnat de France, la Ligue soutiendra ce club financièrement suivant le bilan financier final.

Les clubs ayant organisé un ou plusieurs concours se verront attribuer une subvention financière à condition de transmettre à la Ligue les comptes rendus d'exécution accompagnés du feuillet émargement des concurrents et les bilans financiers. Ces subventions ne seront accordées qu'au reçu par la Ligue des pièces précitées.

Une demande de remboursement des frais occasionnés par les personnes ayant participé à l'exposition de modèles réduits lors des championnats grandeurs à Châteauroux est faite par Odile GEORGE. Les membres votent pour le remboursement de ces frais.

Odile GEORGE demande également le remboursement de ses frais hôtels lors de sa participation à une réunion dirigeants à Lyon. Malgré quelques réticences il est décidé de lui rembourser ses frais.

A l'avenir toute demande de remboursement doit faire au préalable d'un budget prévisionnel soumis à la LAM pour accord. Il est rappelé que tout déplacement occasionnant une note de frais doit être soumis au préalable à l'accord du président de la LAM. Sans cet accord les frais ne seront pas remboursés.

4°) Désignation des clubs pour 2020 pour la dotation annuelle de la fédération.

Jusqu'en 2019 la fédération a doté certains clubs de matériels en fonction de leurs résultats. Si cette opération est reconduite en 2020 (c'est en février que cela se décide), les clubs suivants seront sélectionnés : 66 – 102 – 504 – 14 – 774 – 119 – 111 – 320 - 776. Néanmoins il faut attendre les conditions imposées par la fédération pour savoir si ces clubs rentrent dans le cadre. Il est précisé que les clubs dotés l'an passé ne sont pas sélectionnables.

5°) Odile GEORGE, secrétaire de la Ligue et déléguée départementale de l'Indre annonce sa démission de ces deux postes à la date de l'assemblée générale fin janvier 2020. Donc il faudra au sein du CODIR trouver un volontaire pour occuper cette fonction après avoir comblé les postes vacants.

Une réunion des clubs du 36 sera organisée par la Ligue début janvier 2020 vraisemblablement à Châteauroux afin de pourvoir au poste de délégué départemental.

Présence des membres du CODIR aux réunions :

L'article 13 des statuts de la LAM, en son paragraphe 13.3 prévoit :

"Tout membre du comité directeur qui, sans excuse valable formulée par écrit, a été absent à trois séances consécutives du comité directeur sera considéré comme démissionnaire. A défaut que l'intéressé confirme sa démission, il pourra être demandé à l'assemblée générale de le révoquer conformément aux modalités définies dans l'article 13.3".

Les statuts de la ligue sont consultables par tout gestionnaire de club dans la rubrique "La Ligue d'Aéromodélisme - LAM CVL".

Jérôme POINCLoux n'ayant assisté à aucune réunion en 2020, soit trois réunions consécutives, et sans excuse valable formulée par écrit, présente ces caractéristiques.

Les membres présents du CODIR le 7 décembre 2019, saisis à cet effet, ont approuvé à l'unanimité la présente démarche qui consiste à demander à l'intéressé de confirmer sa démission et en cas de besoin la saisie de l'assemblée générale lors de la prochaine AG.

Donc une lettre recommandée avec AR sera envoyée à l'intéressé.

5°) Divers :

Sauf directives contraires la Ligue confirme les conditions d'organisations des Ailes, Rotors, brevets et QPDD. Un examinateur du club organisateur et un examinateur désigné par la Ligue via le délégué départemental afin de « faire tourner » les examinateurs.

Les clubs sont invités, via les délégués départementaux, de fournir les prévisions de dates de passage des différentes épreuves Ailes, brevets, QPDD.

Il est demandé comme chaque année aux clubs de transmettre les comptes rendus des AG à la Ligue.

Télé-pilote : la fédération ne récupère pas les identités des licenciés ayant passé cette formation sur le site de la DGAC alors que le contraire se fait.

Lorsqu'une recherche sur le site de la FFAM se fait, le chiffre obtenu est donc faux ou du moins ne fait ressortir que les licenciés ayant passé la formation que sur ce site.

Il est porté à la connaissance des membres du CODIR de la création d'un club d'aéromodélisme à proximité de Vendôme « l'Aéromodèle club de la Brisse ». Président M. POTSCHEK Johannes. Site de vol sur le terrain de sports communal de VILLIERSFAUX (41100).

Fin du comité directeur à 12 heures 45.

Odile GEORGE
Secrétaire de séance



Claude SCHNÜRER
Président de la Ligue CVL





Ligue d'Aéro-Modélisme du Centre Val de Loire



lamcvl@comite.ffam.asso.fr

A St-Pierre les Bois, le 09 novembre 2019

Réf. : 003/LAM CVL CODIR 2019

A l'attention des membres du Comité Directeur de la LAM CVL

Par la présente, j'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Comité Directeur de la LAM CVL,

**Le samedi 07 décembre 2019 de 09h30 à 12h30
à SAINT MARTIN LE BEAU (37) - Locaux du club MACCT (1).**

L'ordre du jour vous est proposé ci-dessous :

- Point financier.
- Bilan des actions de formation.
- Ventilation des subventions de la ligue aux clubs et adhérents.
- Aide aux clubs sur les concours officiels.
- Préparation de l'AG de la Ligue en janvier à TOURS.
- Prévision désignation des clubs pour la fédé - dotations annuelles.
- Questions diverses


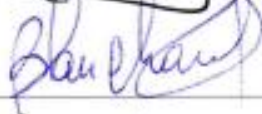

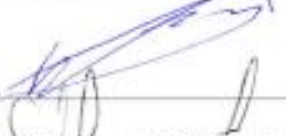




Les réunions du CODIR étant délocalisées sur l'ensemble de la Région, pensez covoiturage.

Comptant sur votre présence, amitiés à tous.

Claude SCHNÜRER

Le local se situe au niveau de l'école primaire 26 rue de la résistance.
faut se garer sur le petit parking. Le local est face à l'école au fond des terrains de jeux

REUNION CODIR LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE 07 décembre 2019

	Groupe d'instance	Fonction	Civilité Nom Prénom	Signature
	Comité directeur	Président	M. SCHNURER CLAUDE	
	Comité directeur	Vice-Président	M. BLANCHARD JACQUES	
	Comité directeur	Secrétaire	Mme. GEORGE ODILE	
	Comité directeur	Trésorier	M. NEVEUX RICHARD	
	Comité directeur	Membre	M. PINEAU ARNAUD	
	Comité directeur	Membre	M. GODET MICHEL	Excuse .
	Comité directeur	Membre	M. POINCLOUX JEROME	Absent non excuse
	Comité directeur	Membre	M. DAVID GUY	
	Comité directeur	Membre	M. PAYET JEAN-LUC	
	Comité directeur	Membre	M. GUYENET Gilles	
	Comité directeur	Membre	M. OROUSSET William	Excuse

--

Allocation de budgets pour les départements

Allocation de budgets Dept vers la ligue

Année en cours 2019

Etat comptable de la LAM 31/10/2018

LAM seule	Total compte LAM +DEPT	
Crédit--	19 082,27 €	30 327,48 €
Debit--	4 419,57 €	6 121,06 €
Solde--	14 662,50 €	24 206,42 €
Solde rapproché--		24 206,42 €

Etats comptables des départements

	Dept. 18 Cher	Dept. 28 Eure-et-Loire	Dept. 36 Indre	Dept. 37 Indre-et-Loire	Dept. 41 Loir-et-Cher	Dept. 45 Loiret
Report N-1--	586,87 €	258,22 €	2 808,60 €	84,00 €	619,21 €	3 928,87 €
Credit--						
Debit--			418,78 €		107,49 €	677,19 €
Solde--	586,87 €	258,22 €	1 889,84 €	32,10 €	611,72 €	3 248,62 €